

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 22 du mois Prairial.

Ere vulgaire.

Mardi 10 Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, etc. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au cit. FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le 1^{er} de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux fois par feuille pour chacun des jours qui restèrent à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ITALIE.

De Turin, le 8 mai.

DEPUIS la retraite sur Limon, le général baron de Colli s'est transporté, avec le principal corps de troupes à ses ordres, à Borgo & à San-Dalmazzo, & s'est campé dans une situation avantageuse, pour couvrir tant l'ouverture des deux vallées de C. Ho & de Sture, que la ville de Cuneo. Il a laissé plusieurs corps de troupes & postes avancés dans la vallée de Limon, pour en défendre le passage au cas où l'ennemi tenteroit d'y pénétrer.

Dans le même temps, le général d'Argenteau s'est avancé avec ses troupes vers l'Ecluse, pour joindre le baron de Colli. Celui-ci vient d'être renforcé de quatre régimens de cavalerie.

Le général Provera, commandant les troupes destinées à la défense du marquisat de Saluces, a mandé à la cour que, le 9 du courant, les François, au nombre de mille hommes, ont fait une tentative pour y pénétrer. A cet effet, ils descendirent les collines de l'Agnello & de Saint-Veran, quoiqu'elles fussent encore couvertes de quatre pieds de neige, & ils se portèrent sur le village de Chianale, où nous avions un poste avancé de quelques compagnies de chasseurs & de milices.

Les François ont tenté, ces jours derniers, trois autres attaques sur divers points de nos frontières. La première eut lieu par le col de la Croix, d'où, malgré les neiges qui étoient encore assez hautes, ils ont escaladé de nuit le fortin de Mirabocco, dont la garnison a capitulé. Ils se sont ensuite avancés vers les premiers villages de la vallée de Luzernac.

La seconde attaque se fit vers le Mont-Genèvre, Cefane & Olix, où les François ayant pénétré à travers les neiges se bornèrent à exiger une contribution de 150 mille livres.

Enfin, la troisième attaque s'est effectuée dans la nuit d'avant-hier, du côté du Mont-Cenis.

ANGLETERRE.

De Londres, le 20 mai.

Les ministres continuent toujours les mesures de rigueur qu'ils ont adoptées. Un messager du roi a été envoyé à Sheffield, pour y faire un grand nombre d'arrestations. A Dublin, on a arrêté le docteur Breunan, sur le fondement qu'il est de la société des Irlandois réunis. On s'est également assuré de la personne de M. Hodson, qui fit une lecture politique à la place de M. Rheival, le jour que ce dernier fut arrêté.

Les papiers ministériels affectent de publier que la majorité du peuple voit avec plaisir la conduite des ministres en cette occasion, & qu'il déteste les principes des sociétés dénoncées au parlement: cependant le bruit se répand que l'arrivée du messager du roi, envoyé à Sheffield, a excité une telle fermentation dans ce lieu, que cet officier a été lui-même arrêté & pendu par les habitans.

On a découvert qu'un ouvrier, nommé Edward, avoit été chargé de fabriquer des piques. Il est maintenant sous la garde d'un messager du roi, & a subi un examen devant le conseil. MM. Adam & Hardy n'ont point encore été interrogés.

L'emprunt ouvert ici pour le compte de l'empereur, est loin de se remplir. Le gouvernement se donne en vain des soins pour sa réussite: il paroît même qu'on est éloigné d'y verser des fonds, dans la crainte d'être un jour recherché. Le banquier, chargé de cette négociation, a écrit à M. Pitt à cette occasion; & celui-ci lui a fait une réponse dans laquelle il rassure le prêteur, & déclare qu'aucune loi ne défend de verser des fonds dans un emprunt fait par une puissance étrangère & amie. Les deux lettres ont été rendues publiques.

Le cabinet de St-James vient de recevoir des dépêches de celui de Madrid; on en ignore le contenu.

Lord Cornwallis doit passer à l'armée du continent; il emmènera avec lui les deux corps d'artillerie à cheval, maintenant en quartier à Cantorbéry.

Chambre des communes. — Séance du 17 mai.

La troisième lecture du bill, présentée par le comité secret, est proposée.

M. Grey parle le premier; il soutient que le plan attribué aux sociétés, dans le rapport, n'est point établi sur des preuves assez positives pour motiver les mesures proposées par le comité secret, & sur-tout la suspension de la loi *habeas corpus*. Il fonde son opposition à cette mesure, sur ce qu'elle exempterait les ministres de toute responsabilité, de sorte qu'ils pourroient se livrer à toutes sortes d'actes arbitraires, sans obstacles pour le présent, & sans compte à rendre pour l'avenir.

On a dit dans le cours des débats, ajoute M. Grey, qu'il étoit de la plus haute inconvenance d'en appeler au peuple sur les mesures importantes, & bien faites pour allumer, qui nous occupent maintenant. Ce langage n'est pas celui que le ministre a tenu dans d'autres occasions. La chambre ni le public n'auroit pas sur-tout oublié la conduite qu'il tint dans l'affaire de l'armement contre la Russie. Il parut d'abord triompher de ce que cette mesure avoit été adoptée dans le parlement à une grande majorité; mais lorsqu'il entendit la voix publique se prononcer fortement contre elle, il renonça à son entreprise, en disant avec emphase que la volonté du peuple étoit la loi suprême. N'est ce pas ce même ministre qui, en 1782, fit, avec tous les dehors de la sincérité, une motion pour obtenir une réforme parlementaire, motion qui fut rejetée par l'ordre du jour? Serait-il donc vrai que dès cet instant il ait renoncé à son opinion sans retour? William Pitt, le réformateur d'alors, est devenu le persécuteur de ceux d'aujourd'hui.

Celui qui vouloit exalter les passions du peuple, & avilir à ses yeux la chambre des communes, ne veut plus maintenant permettre à ce peuple d'avoir une opinion quand il s'agit de ses plus chers intérêts, de ses droits mêmes. Il persécute avec la rage fanatique d'un apostat, les partisans d'une réforme que jadis il provoqua lui-même; il a fait subir aujourd'hui un examen à un prisonnier, John Horne Tooke, qui n'a d'autre tort que d'être plus constant que lui dans ses sentimens. Ce même William Pitt, qui s'efforça de persuader au peuple qu'on ne pouvoit attendre rien d'honnête, de la suite de la chambre des communes, & qu'il falloit qu'il se livrer aveuglément à cette chambre des communes, & mettre à sa disposition les droits même qui constituent la liberté individuelle. Que conclure de tout ceci? que cet apôtre heureux de la réforme n'eut jamais d'autre but que d'usurper la confiance du peuple pour le tromper & le dépouiller de ses droits. Quels sont les actes contre lesquels s'élève le comité secret dans son rapport? Rien autre chose que des délibérations prises par des portions du peuple, & dont l'objet est de poursuivre, par des voies légales, une réforme parlementaire. Je ne connois rien de ces sociétés que par le rapport, je ne suis membre d'aucune; j'ai quelquefois combattu quelques-unes de leurs opinions; mais ces dissentimens sur des points purement théoriques & spéculatifs ne seront pas une raison pour moi de les abandonner sans défense aux fureurs d'un sectaire apostat; car, je le répète, si cette doctrine qu'on leur reproche étoit un crime, le chancelier de l'échiquier l'a professée le premier: il seroit le seul auteur de tous les maux qu'elle entraîneroient.

Mais, dit le ministre, l'objet apparent de ces sociétés est une réforme parlementaire; mais leur véritable but est le renversement de la constitution de cette contrée: & comment prouve-t-il son assertion? Parce que, dit-il, c'est au

peuple lui-même qu'ils en appellent, & non pas au parlement, pour opérer cette réforme parlementaire. Ah! si ce langage les rend criminels, je le fais moi-même plus qu'eux; oui, je me glorifie de partager & de soutenir leurs sentimens. Je dis qu'il est impossible d'attendre une réforme parlementaire de l'action seule de la chambre des communes; je dis que cette réforme ne peut avoir pour auteur que le peuple lui-même; je dis que cette chambre ne se réformerait jamais elle-même, & ne pourra jamais détruire le vice de son essence & sa propre corruption, si les résolutions du peuple ne viennent à son secours. Ainsi parloit le ministre lui-même en 1782; mais que pensoit-il alors, & que pensoit-il aujourd'hui? Je l'ignore; car qui peut connaître les véritables sentimens d'un apostat, auquel sa propre conscience ne sert point de règle? Ainsi parloit le duc de Richmond dans le même-tems, & il ajoutoit ce que demandent aussi aujourd'hui les sociétés, qu'il falloit une représentation annuelle, & formée par les suffrages de tous.

Qu'ont donc fait les membres des sociétés, que n'ont fait aussi & avant eux le chancelier de l'échiquier & le duc de Richmond, & qu'avons-nous trouvé de plus dans le magnifique sac de velours, que le ministre a prêté à la chambre, & étalé sur le bureau avec un appareil si splendide? Voilà donc pour quelles raisons pressantes il faut que l'acte d'*habeas corpus* soit suspendu, & la liberté personnelle de chaque individu de cette contrée livrée à la merci des volontés des ministres du roi?

L'orateur termine en disant que sans doute la mesure qu'on propose est un *crendendo* de ce système d'alarmes qu'on a soin d'entretenir & d'augmenter de jour en jour, pour tenir les esprits en suspens, & dans un désordre d'idées qui ne leur permette pas d'approfondir la situation actuelle de l'Angleterre; mais le sang-froid de la réflexion viendra enfin; la fourberie sera démasquée, & ceux dont les efforts auront combattu le bill actuel, obtiendront la reconnaissance publique. Peut-être le ministre a-t-il encore quelques batteries à faire jouer pour éloigner ce moment de la réflexion; peut-être, mais l'opinant ne prétend pas l'assurer, le ministre se propose-t-il de dissoudre le parlement, aussi-tôt que le bill qu'il propose sera passé. Cette mesure pourra bien avoir un succès momentané; mais ce sera là le *nec plus ultra* des ruses ministérielles, & la borne qu'elles ne pourront pas dépasser.

M. Grey conclut au rejet du bill, après avoir combattu les argumens puisés dans les exemples anciens.

S U I S S E.

De Bonn, le 22 mai.

En publiant dans notre feuille du 20 prairial, que le canton de Zurich avoit reconnu le nouveau gouvernement de Genève, nous annonçâmes que celui de Berne suivroit bientôt cet exemple. Voici la lettre de leurs excellences de Berne, adressée aux syndics & conseils de la ville de Genève.

« Nous vous saluons amicalement, & nous vous offrons tout l'honneur, l'amour & le bien qui sont en notre pouvoir.

» Pieux, prévoyans, honnêtes, sages, nos particulièrement bons amis, chers voisins, fideles alliés & confédérés:

» Nous apprenons par votre lettre du 17 avril, nos fideles alliés & confédérés, que vous nous avez adressée au nom de la ville de Genève, les événemens qui se sont passés chez elle.

» Nous la remercions de la communication qui nous a été

faite, & nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en nous faisant part de votre tranquillité, la paix fondamentale, la confirmation, la confirmation principalement à co-

» Sur quoi nous

à la protection

Donné

Signé, l'

Extrait d'une

Je te fais pas du corsaire l'a Sardaigne, en femme.

« Ma très-chère espérance. Le pague la France, & les F plus grands es j'allois me joindre imprenable ent

présent, qu bien heureux du

Tout me p exploits que tu mon corsaire, mais bientôt le en Sardaigne, e s'étant insurgé roi, qui a été ainsi que les a fusilles. Le v c bâtiment, a été

Je me trou l'intérieur du il y a apparem camper.

Voilà ce qu aristocrates.

Les républic que le titre de se soucient peu pour cause de même en Italie alliés avec les des scélérateffe

Hier, Paris digne de l'Erre tifs de la fête répondoient à l de jours, une n fita ne colossale étoit le grand dus tout-à-cou qui atterbioient depuis la veille

faite, & nous souhaitons sincèrement, avoient tous les vrais amis de votre état libre, qu'ils facilitent & assurent la tranquillité, la paix, la concorde & l'ordre, comme les seuls fondemens solides de la liberté & de l'indépendance de Genève, la conservation desquelles nous tient en tout tems principalement à cœur.

» Sur quoi nous recommandons votre république & la nôtre à la protection du très-haut ».

Donné le 26 mai 1794.

Signé, l'Avoyer, petit & grand conseils de la ville de Berne.

FRANCE.

Extrait d'une lettre particuliers de Nice, du 6 prairial.

Je te fais passer l'extrait d'une lettre de Livourne, à bord du corsaire *l'Alcée*, portant pavillon du ci-devant roi de Sardaigne, en date du 17 mai dernier, par un émigré & sa femme.

« Ma très-chère épouse, je suis bien trompé sur mes espérances. Les rois s'étoient imaginés que dans une campagne la France auroit été soumise; nous voici à la troisième, & les François sont plus redoutable que jamais. Mes plus grands espoirs étoient fondés sur la valeur angloise; j'allois me joindre avec eux à Toulon; je croyois cette place imprenable entre leurs mains, mais à peine les François se présentent, que tout fut contraint de fuir à la hâte. Je fus bien heureux d'en être quitte pour la perte de mes équipages.

Tout me prouvant que les Anglois ne calculoient leurs exploits que sur leur trahison, j'allois à Onçille, croyant avec mon corsaire, m'indemaiser de la perte de mes équipages, mais bientôt les François s'en rendirent maître; je m'enfuis en Sardaigne, où j'ai encore été plus malheureux. Ce peuple s'étant insurgé, a attaqué à force ouverte la maison du vice-roi, qui a été contraint de fuir à travers des coups de fusils, ainsi que les autres Piémontois, plusieurs desquels ont été tués. Le vice-roi étant venu à bout de se sauver sur un bâtiment, a été transporté ici à Livourne.

Je me trouve réduit à la mendicité. Je m'en vais dans l'intérieur du Piémont pour servir dans les artilleurs, mais il y a apparence que bientôt je serai même obligé de décamper.

Voilà ce que j'ai gagné à servir la cause des rois & des aristocrates.

Les républicains nous traitent de vils esclaves; ils disent que le titre de citoyen est au-dessus de tout. Déjà nos soldats se soucient peu de noblesse. Nous avions cru les intéresser pour cause de religion, mais cela n'a pas produit d'effet, pas même en Italie, où l'on nous déteste, parce que nous sommes alliés avec les Anglois, qui ont commis en plusieurs endroits des scélératesses & des abominations.

De Paris, le 21 prairial.

Hier, Paris a donné au ciel & à la terre un spectacle digne de l'Être Suprême; depuis quelques jours les préparatifs de la fête se faisoient avec une activité & un zèle qui répondoient à la solennité de cette fameuse journée. En peu de jours, une montagne s'est élevée au Champ-de-Mars, une statue colossale a paru au jardin des Tuileries, à l'endroit où étoit le grand bassin: plusieurs monumens, comme descendus tout-à-coup du ciel, sembloient de nouveaux miracles qui attestoient la puissance de l'Être qu'on alloit célébrer: depuis la veille, les portes & les fenêtres étoient garnies de

feuilles de chêne & de tous les attributs qui caractérisent la liberté: le 26, dès cinq heures du matin, il s'est fait un appel général dans toutes les rues de Paris: les femmes & les hommes ont été invités à se rendre dans le chef-lieu de leurs sections; les hommes étoient sans armes, les seuls adolescents de 14 à 18 ans étoient armés de sabres, de fusils & de piques. A huit heures précises, une salve d'artillerie tirée au pont neuf a annoncé aux Parisiens que le moment de se rendre au jardin national des Tuileries étoit arrivé. Les citoyens & citoyennes sont partis de leurs sections respectives en deux colonnes; les hommes & les garçons à droite, les femmes, les filles & les enfans à gauche. Les adolescents, formés en bataillon carré & marchant 12 de front, s'avançoient au centre. Les meres portoient à leurs mains des bouquets de roses, symbole des graces, & les filles portoient des corbeilles remplies de fleurs, symbole de la jeunesse. Les hommes & les garçons tenoient à la main des branches de chêne, symbole de la force & de la liberté.

Toutes les sections étant arrivées aux Tuileries, la convention nationale, entourée d'un corps nombreux de musique, est descendue par le balcon du pavillon de l'unité, sur l'amphithéâtre élevé pour la fête de la Divinité: le président, placé à la tribune, a prononcé un discours, dans lequel il a fait sentir les motifs qui ont déterminé cette fête solennelle, & il a invité le peuple à honorer l'auteur de la nature: alors une symphonie s'est fait entendre, pour célébrer le Dieu qui a répandu l'ordre & l'harmonie dans l'univers: la statue représentant le monstre de l'athéisme a été incendiée par les mains du président, & la sagesse s'est montrée dans tout son éclat aux yeux du peuple: le jardin national a retenti des cris d'allégresse. Le président, suivi d'une députation, est remonté à la tribune où il a prononcé un second discours.

Le peuple & les représentans sont partis ensuite pour le Champ-de-la-Réunion ou le Champ-de-Mars. La convention nationale étoit entourée d'un ruban tricolore, porté par l'Enfance ornée de violettes, l'Adolescence ornée de myrte, la Virilité ornée de chêne, & la Vieillesse ornée de pampres & d'olivier.

Chaque représentant portoit à la main un bouquet composé d'épis de blés, de fleurs & de fruits. Au centre de la représentation nationale, marchoit un char, sur lequel brilloit un trophée, composé des instrumens des arts & métiers, & des productions du territoire françois. Le cortège est sorti par le pont tournant; il a fait le tour de la statue de la liberté. Arrivé au Champ-de-la-Réunion, la colonne des hommes s'est développée à droite de la montagne, & la colonne des femmes à gauche. Les bataillons carrés des adolescents se sont rangés en cercle autour de la montagne; un groupe de vieillards & d'adolescents s'est placé sur la montagne à droite; un groupe de jeunes filles & de meres de famille s'est rangé sur la montagne à gauche: la convention occupoit la partie la plus élevée, & les muliciens se sont placés sur le milieu.

Les hommes & les femmes ayant été rangés dans l'ordre déterminé, la musique a exécuté seule un hymne à l'Être Suprême. En voici quelques strophes:

O toi ! seul incréé, seul grand, seul nécessaire,
Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir despotique immuable adversaire;
La France est debout devant toi.
Tu posas sur les mers les fondemens du monde;
Ta main lance la foudre & déchaîne les vents;
Tu luis dans ce soleil, dont la flamme seconde
Nourrit tous les êtres vivans.

La courière des nuits, perçant de sombres voûtes,
Traîne à pas inégaux son cours silencieux ;
Tu lui marquas sa route, & d'un peuple d'étoiles
Tu semas la plaine des cieux.

Tes autels sont épars dans le sein des campagnes,
Dans les riches cités, dans les antres déserts ;
Aux angles des vallons, au sommet des montagnes,
Au haut du ciel, au fond des mers.

Mais il est pour ta gloire un sanctuaire auguste,
Plus grand que l'empyrée & ses palais d'azur :
Dieu lui-même habitant le cœur de l'homme juste,
Y goûte un encens libre & pur.

Dans l'œil étincelant du guerrier intrépide,
En traits majestueux tu gravas ta splendeur ;
Dans les regards baissés de la vierge timide,
Tu plaças l'aimable pudeur.

Sur le front du vieillard la sagesse immobile
Semble rendre avec toi les décrets éternels ;
Sans parens, sans appui, l'enfant trouve un asyle
Devant tes regards paternels.

Après cet hymne, on a exécuté une grande symphonie ; les vieillards & les adolescents qui étoient sur la montagne, ont chanté une première strophe sur l'air des Marseillois, en jurant ensemble de ne poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la république. Tous les hommes répandus dans le Champ de la Réunion ont répété en chœur ce refrain :

Avant de déposer nos glaives triomphans,
Jurons d'anéantir le crime & les tyrans.

Les groupes de femmes & de jeunes filles ont chanté plusieurs autres strophes : la dernière strophe a été chantée par toute la montagne. En même-temps, les jeunes filles jetoient des fleurs vers le ciel, & simultanément les adolescents tiroient leurs sabres, en jurant de rendre par-tout leurs armes victorieuses. Les vieillards ont apposé leurs mains sur leurs têtes, & leur ont donné la bénédiction paternelle. Enfin, une décharge générale d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, a retenti dans les airs, & tous les citoyens & citoyennes, confondant leurs sentimens dans un embrassement fraternel, ont terminé la fête en élevant vers le ciel ce cri de l'humanité & du civisme : *vive la république.*

Nous cédon's à l'impatience naturelle des hommes libres de tout l'univers, en leur donnant ces détails incomplets de la fête à l'Ere suprême. Ce que nous pouvons ajouter aujourd'hui, c'est que jamais jour n'a été plus seréin que celui-ci. Une douce fraternité, une satisfaction intime ont présidé à tous les instans de cette fête : les discours du président de la convention, de Robespierre, ont reçu des applaudissemens universels qu'il faudra répéter en particulier lorsqu'on les lira. La statue de la Sagesse étoit enveloppée du manteau affreux de l'athéisme. Sur le front de ce simulacre hideux on lisoit ces mots : *Seul espoir de l'étranger.* A ses pieds étoit son nom, l'*Athéisme.* Le flambeau de la Raison a fait disparaître ce monstre, & à sa place on a vu la Sagesse montrant du doigt le séjour de l'Ere suprême. A demain d'autres détails de cette fête auguste, dont les annales de l'histoire ne présentent aucun exemple.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Maximilien Robespierre.)

Séance du 21 prairial.

Bulletin du patriote Geoffroy. « La journée d'hier, ainsi que la nuit, ont été très-bonnes. Les plaies se nettoient bien. La supuration est de bonne qualité. Tous les symptômes sont satisfaisans ».

Gossuin demande que le procès-verbal de la fête célébrée hier, soit envoyé aux départemens, districts, municipalités, armées & sociétés populaires ; & que ce procès-verbal mentionne entièrement les discours prononcés par le président de la convention nationale. — La motion de Gossuin est décrétée.

Lecarpentier, représentant du peuple, écrit de Port-Malo, qu'il a fait mettre en arrestation & conduire au tribunal révolutionnaire à Paris 29 particuliers prévenus de crimes de contre-révolution.

Un membre demande que les comités salut public, de commerce & d'agriculture soient chargés de présenter un projet sur les moyens d'opérer un recensement général des grains qui proviendront de la prochaine récolte. Cette proposition est décrétée.

Ramel, au nom du comité des finances, fait rendre un décret pour régler le mode des déclarations des revenus fonciers dans le département du Mont-Blanc.

Charlier monte à la tribune : Je viens, dit-il, vous dénoncer un jugement rendu par le tribunal-criminel du département de la Marne, & pour vous mettre à même de prononcer avec connoissance de cause ; je vais vous donner lecture de la déclaration du juré de jugement.

Elle porte que le 5 germinal, à 10 heures du soir, Louis Menou, sous-lieutenant des carabiniers, fut trouvé parcourant les rues de Châlons-sur-Marne, monté sur un cheval, le sabre nud à la main, & en frappant tous les passans ; qu'il a blessé une femme à la tête, qu'il a voulu sabrer un enfant qui étoit à cheval & qui n'a évité le coup qu'en se jettant à terre ; que Menou a dit qu'il pistoit au c... des hussards ; qu'il faisoit la guerre aux républicains, ses ennemis, & que tous les patriotes étoient ses ennemis ; qu'il a dit à un officier municipal, qui le tutoyait, qu'il n'avoit pas gardé les cochons avec lui. Interrogé sur les motifs d'une pareille conduite, qu'il a répété à plusieurs reprises que c'étoit pour défendre la cause des rois ; qu'il mourroit pour le roi & qu'il s'en f... .

Que ces propos ont été tenus ledit jour 5 germinal. Considérant que ledit Menou étoit pris de via au point d'avoir perdu la raison, le tribunal l'acquitte.

Je demande, ajoute Charlier, que la convention casse le jugement du tribunal criminel du département, ordonne que Menou sera traduit au tribunal révolutionnaire, & que les comités de salut public & de sûreté générale soient chargés de prendre des informations sur la conduite des juges — Adopté.

Le comité des inspecteurs de la salle propose trois citoyens pour remplir les fonctions de commissaires près les manufactures de papiers affectées aux besoins du gouvernement. — Cette proposition est renvoyée à l'examen du comité de salut public.